

L'OFFRE PROMOTIONNELLE OPE TUNDRA / TERRA+

ORGANISATRICE :

Siège social : EURL Composants Auto Business,
27bis avenue Pasteur 19100 Brive-la-Gaillarde
(société au capital de 200K€, immatriculée sous le numéro 521 880 419 00036).

- 1) La participation à cette offre promotionnelle implique l'acceptation pleine et entière des conditions du présent règlement.
- 2) Cette offre promotionnelle s'adresse exclusivement aux personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant légalement en France métropolitaine, Corse incluse.
- 3) Les employés de Composants Auto Business ainsi que leurs familles immédiates sont exclus de l'offre, ainsi que toute personne professionnellement liée à la promotion.
- 4) L'achat d'un produit porteur de l'offre est nécessaire.
- 5) Période de l'offre promotionnelle :
l'offre commence le 16 octobre 2017 et se termine le 2 décembre 2017.
- 6) Pour jouer, les participants doivent :
 - a) Acheter une batterie Rombat parmi les références suivantes :

Prix TTC consommateur		
Réf.	Minimum	Maximum
EB150	63,00 €	100,00 €
E155	71,00 €	112,00 €
EB260	76,00 €	121,00 €
E265	81,00 €	128,00 €
EB370	85,00 €	134,00 €
E380	93,00 €	147,00 €
EB485	98,00 €	154,00 €
EB590	104,00 €	164,00 €
E5100	118,00 €	185,00 €
E6110	135,00 €	213,00 €
TP130DT	124,00 €	195,00 €
TP149G	174,00 €	273,00 €
TP195G	224,00 €	351,00 €
TP235G	258,00 €	404,00 €

- b) Acheter une batterie de la gamme TUNDRA ou TERRA+ dans un point de vente participant à l'opération entre le 16 octobre et le 2 décembre 2017 ;
- c) Conserver le ticket de caisse mentionnant les prix, date et référence du produit ;

- d) Compléter le bulletin « Demande de remboursement, Jeu concours » dûment tamponné par le magasin revendeur ;
 - e) Bien penser à cocher l'une des 3 propositions d'émissions de la TNT ;
 - f) Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale ;
 - g) Envoyer l'ensemble avant le 9 décembre 2017 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :
CABusiness – Opé. Tundra - 27bis avenue Pasteur - 19100 Brive-la-Gaillarde.
- 7) Il sera accepté un seul lot par foyer (même nom, même adresse). Le remboursement sera effectué par virement bancaire au plus tard le 31 décembre 2017.
 - 8) Un tirage au sort aura lieu le 15 décembre 2017 parmi les bonnes réponses du Jeu Concours « Rombat passe à la TV ». Le gagnant recevra un lot de 500 € en tickets Kadéos Infini. Ce lot sera posté au plus tard le 31 décembre 2017.
 - 9) Il est de la responsabilité du gagnant de fournir des coordonnées exactes afin de recevoir le lot. L'organisatrice ne pourra pas être tenue responsable de la non-livraison du lot si le gagnant ne fournit pas des coordonnées exactes.
 - 10) Les lots non-livrés ou retournés à l'expéditeur seront considérés comme indésirables et seront annulés. Les lots ne seront pas remis en jeu.
 - 11) Aucun autre lot ne sera disponible, aucune contre-valeur pécuniaire ne sera proposée, sauf dans le cas d'évènements indépendants de la volonté de l'organisatrice auquel cas l'organisatrice se réserve le droit de remplacer ce lot par un lot de valeur égale ou supérieure. Sauf accord contraire écrit et rédigé par l'organisatrice, les lots seront uniquement attribués directement aux gagnants.
 - 12) La décision de l'organisatrice concernant toute question relative à l'offre promotionnelle sera définitive et aucune correspondance ne sera entretenue. En participant à l'offre, vous acceptez les présentes Conditions Générales et êtes tenu(e) d'en respecter toutes les règles sans exception.
 - 13) L'organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'éliminer ou de disqualifier toute saisie ou tout participant s'il estime que les conditions ou l'esprit de l'offre promotionnelle n'ont pas été respectés.
 - 14) Dans le cas de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisatrice, ou en la présence de fraude, d'abus, et/ou d'erreur (humaine ou informatique) affectant ou pouvant affecter le bon déroulement de cette offre promotionnelle ou la remise des lots, et uniquement lorsque les circonstances l'imposent, l'organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'offre promotionnelle ou les présentes Conditions Générales, à tout moment. Il s'efforcera cependant d'en atténuer les effets auprès des participants afin d'éviter toute déception inutile.
 - 15) L'organisatrice se réserve le droit de vérifier toutes les saisies et tous les gagnants, et d'annuler l'affectation d'un lot ou de refuser de le remettre, ou de refuser une participation ultérieure, lorsqu'il dispose d'informations l'amenant raisonnablement à penser que les présentes Conditions Générales ou toutes instructions liées aux modalités de participation n'ont pas été respectées ou lorsqu'un participant a bénéficié d'un avantage déloyal suite à sa participation à l'offre promotionnelle, ou a gagné par des moyens frauduleux. L'organisatrice

sera l'arbitre final de toutes décisions. Ces dernières seront contraignantes et aucune correspondance ne sera entretenue.

- 16) Toutes informations recueillies sur les participants dans le cadre de cette offre promotionnelle seront considérées comme confidentielles conformément à la Politique de Confidentialité de CABusiness. Les photographies et images utilisées dans le cadre de cette offre promotionnelle et du lot, ainsi que celles figurant sur les documents imprimés ne sont présentées qu'à titre indicatif et susceptibles de ne pas constituer une représentation fidèle.
- 17) Loi informatique et libertés :
Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations nominatives collectées dans le cadre de cette offre promotionnelle. Les participants disposent également d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.
Ce droit peut être exercé par courrier auprès de :
Composants Auto Business, 27bis avenue Pasteur 19100 Brive-la-Gaillarde ;
en indiquant nom, prénom et adresse postale.
- 18) Une copie de ces Conditions Générales est mise à la disposition des participants en intégralité sur le site internet www.rombat.fr. Aucune demande, effectuée auprès de l'organisatrice, d'envoi par voie électronique ou postale des présentes Conditions Générales, ne sera prise en compte.
- 19) L'organisatrice se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales pendant toute la durée de l'offre promotionnelle.
- 20) Si des modifications sont effectuées, l'organisatrice avertira les participants des changements opérés, sur le site.
L'organisatrice ne pourra être tenu pour responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, cette offre promotionnelle venait à être modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à l'organisatrice ou à ses partenaires.
- 21) Juridiction compétente et loi applicable
Le présent règlement est régi par le droit français. Dans la mesure permise par la loi, tout litige afférent à l'application des présentes Conditions Générales sera de la compétence du tribunal de grande instance de Brive-la-Gaillarde.
- 22) Le présent règlement de jeu a été déposé en l'étude de la SCP FAURE-DECEMME, à Brive-la-Gaillarde.